

Séance du 6 décembre 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Signature d'une convention et d'un contrat de prestation avec le Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal pour la création d'un service commun

Vu l'avis du CST du 08 octobre 2024,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal de création d'un service commun pour un poste de secrétaire de mairie itinérant. En effet, ce service permettra d'assurer la continuité des services publics en cas d'absence des secrétaires généraux de mairie ou des personnels administratifs notamment en cas d'arrêt maladie, maternité ou accident, de congés ou de surcroît d'activité. Ce service fera l'objet d'une adhésion annuelle et d'un remboursement en cas d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création d'un service commun pour un poste de secrétaire de mairie itinérant par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de prestation ci-joint ;
- **Donne pouvoir à** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie
le 6 décembre 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_002-DE
Reçu le 10/12/2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le